

2023/0089

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. JOSSET.

Mmes MERCIER. PREVOST(BLANDO). WAUCHER. CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : SUBVENTION REDYNAMISATION CV/CB - REHABILITATION DU CAFE DES SPORTS.

Dans le cadre de la candidature à l'appel à la manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « redynamisation centres-villes et centres bourgs » et suite à l'acquisition de l'immeuble du café des sports, en date du 03 juillet 2023, la commune a la possibilité d'obtenir une subvention concernant la réhabilitation de cet immeuble en local commercial.

Pour cela, une délibération mentionnant l'autorisation donnée au Maire à demander toutes les subventions concernant cette opération est nécessaire pour déposer les dossiers de subventions ainsi que la demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif redynamisation centres-villes et centres-bourgs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet présenté ci-dessus,

Sollicite le financement des subventions lié à ce projet de réhabilitation du café des sports,

Autorise Monsieur le Maire à parapher l'ensemble des documents liés à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 26 SEP. 2023
Le Maire,



[Handwritten signature]